

DU D'ARTS-THÉRAPIES (DUAT)

TYPE DE DIPLÔME

Diplôme université niv. form. bac

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : BAC +3

ACCESSIBLE EN :

Formation continue

DOMAINE D'ÉTUDE : Psychologie

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Présentation

Les Arts-Thérapies, aussi nommés «Thérapies Médiatisées», sont une démarche de soin utilisant des objets médiateurs (terre, peinture, écriture, etc.) dans un dispositif clinique spécifique pour amener une personne et/ou un groupe vers un processus de changement et un développement du potentiel créatif. Les modèles proposés sont actuellement complémentaires.

Objectifs

L'objectif de ce D.U. Art-Thérapies est de délivrer une formation pluridisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire en s'étayant sur l'ensemble des travaux et pratiques actuelles en Art-Thérapie.

ÉTABLISSEMENT

Université Toulouse - Jean Jaurès

LIEU D'ENSEIGNEMENT

Toulouse

CONTACT

Renseignements

Responsable Secteur Intervention sociale

• **Eléonore CHAZEL**

echazel@univ-tlse2.fr

0561504799

Gestionnaires de formation

• **Margot MAUROY**

margot.mauroy@univ-tlse2.fr

05 61 50 42 29

• **Maxime MARTY**

maxime.marty@univ-tlse2.fr

05 61 50 41 70

Contact formation continue

Reprises d'études

Condition d'accès

Une lettre de motivation avec C.V. détaillé, copie des diplômes et fiche de préinscription.

Examen du dossier de recevabilité et entretien individuel.

L'admission est prononcée par la commission pédagogique du D.U. (maximum de 25 stagiaires).□

Publics visés

Psychologues, Médecins, Psychanalystes, Psychothérapeutes, Educateurs spécialisés, Paramédicaux (infirmiers, psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes).

Poursuite d'études

Poursuite d'études hors UT2

- Pour les poursuites d'études dans d'autres établissements, vous pouvez vous renseigner auprès du [SCUIO-IP, Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle](#)

Perspectives professionnelles

- Secteur de la Santé et du Médico-social : Les Centres Hospitaliers Universitaires, les Centres Hospitaliers Spécialisés, les Cliniques psychiatriques ou généralistes, les CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), les hôpitaux de jour, les Instituts Médico-pédagogiques, les Instituts Médico-Educatifs, les Maisons à Caractère Sanitaire et Social (MECS), les Maisons d'Accueil Spécialisé(MAS), les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), les Centres de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnels (CRRF), les Centres Spécialisés en Médecine Physique et de Réadaptation, les services de soins à domicile, les centres d'examen de santé, les centres de lutte contre le cancer, les cellules d'urgences médico-psychologiques, etc.
- Secteur Social : Les centre provisoire d'hébergement, les missions locales, les prisons et réinsertion des détenus, l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, les centres d'accueil pour demandeur d'asiles, les communautés des communes, les lieux de vie, les conseils régionaux et généraux, les relais enfants-parents, les réseaux d'éducation prioritaire, etc.
- Secteur Éducatif et Culturel : Les sections d'éducation motrice, les sections d'enseignement général et professionnel adapté, les unités pédagogiques d'intégration, les directions régionales des affaires culturelles, les maisons des artistes, les centres culturels, etc.
- Secteur Justice : Protection judiciaire de la jeunesse, prisons, réinsertion, centres éducatifs fermés/renforcés, etc.

Dans les domaines

- de la Formation : Les formateurs / formations d'adultes s'adjoignent fréquemment l'expérience / expertise d'un art-thérapeute pour travailler avec une approche innovante.
- Associatif : Cabinets de groupe paramédicaux. L'Art-thérapeute peut exercer en libéral et aussi être salarié d'une institution (contractuel ou fonctionnaire), auto-entrepreneur et/ou créer une association Loi 1901.